



## Nidda

### Michna 6 - Chapitre 5

בַת אַמְתָה עֲשֶׂרֶת שָׁנָה וַיּוֹם אַפְד, נִדְרֵיַב נִבְדְּקִין. בַת שְׁתִים עֲשֶׂרֶת שָׁנָה וַיּוֹם אַפְד, נִדְרֵיַב קִימִין. וּבוֹדְקִין כָל שְׁתִים עֲשֶׂרֶת {יט}. בַן שְׁתִים עֲשֶׂרֶת שָׁנָה וַיּוֹם אַפְד {כ}, נִדְרֵיַב נִבְדְּקִים. בָן שְׁלֹשׁ עֲשֶׂרֶת שָׁנָה וַיּוֹם אַפְד, נִדְרֵיַב קִימִין. וּבוֹדְקִין כָל שְׁלֹשׁ עֲשֶׂרֶת. קָדָם לְזָמָן הַזָּה, אָף עַל פִּי שְׁאָמְרוּ יוֹדְעִין אָנוּ לִשְׁם מֵי נִדְרֵנוּ, לִשְׁם מֵי הַקָּדְשָׁנוּ, אֵין נִדְרִיכָם בְּדָר וְאֵין הַקָּדְשָׁנוּ הַקָּדָשׁ. לְאַחֲר הַזָּמָן הַזָּה, אָף עַל פִּי שְׁאָמְרוּ אֵין אָנוּ יוֹדְעִין {כב} לִשְׁם מֵי נִדְרֵנוּ, לִשְׁם מֵי הַקָּדְשָׁנוּ, נִדְרֵנוּ בְּדָר וְהַקָּדְשָׁנוּ הַקָּדָשׁ:

Quant à une fille de onze ans et un jour, ses voeux sont examinés [c'est-à-dire qu'elle est interrogée afin de déterminer si ses vœux sont valables]. A douze ans et un jour, ses vœux sont valables. Et nous examinons [ses vœux] pendant toute la douzième [année]. Quant à un garçon de douze ans et un jour, ses vœux sont examinés [pour déterminer s'ils sont valables]. A treize ans et un jour, ses vœux sont valables. Et nous examinons [ses vœux] pendant toute la treizième [année]. Avant ce temps [c'est-à-dire onze ans et un jour pour une fille et douze ans et un jour pour un garçon], même s'ils disaient : « Nous savons au nom de qui nous avons fait un vœu, et au nom de qui nous avons sanctifié », leurs vœux ne sont pas des vœux et leurs sanctifications ne sont pas des biens sanctifiés. Après ce temps, même s'ils disent : « Nous ne savons pas au nom de qui nous avons fait un vœu, et au nom de qui nous avons sanctifié », leurs vœux sont des vœux et leurs sanctifications sont des biens sanctifiés.

### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)